#### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### 03 mars 2022

<u>Présents</u>: Dominique GIRARD, Sandra CORREIA, Stéphane LE MOIGNE, Stéphane MELE, Claude LIONNET, Pierre THOMAS, Elisabeth FAURE, Isabelle VOELTZEL, Christian COLSON, Hervé FOURNIER, Valentin MORTAS, Stéphane BIROST, Thibault ROLLET, David GOYARD

Absent représenté : /

Absent:/

Absente excusée : Karine MAGERAND

Désignation du secrétaire de séance : Isabelle VOELTZEL

### 1/ Demande de Monsieur le Maire

Le maire demande que soit ajoutée à l'ordre du jour l'étude d'un devis de la société TedInfo pour un remplacement de matériel informatique à l'école.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE l'ajout à l'ordre du jour.

#### 2/Approbation du compte rendu de la réunion du 20 janvier 2022

Réponses aux questions posées en fin de séance :

- . Concernant l'abribus de la salle polyvalente : en recherche de devis
- . Concernant la sécurisation rue Du Four : cela reste en projet mais les travaux ne seront pas effectués cette année.
- . Concernant le bilan énergétique de l'école : il a été effectué, le bâtiment est classé E. Dans la mesure où les travaux effectués permettront normalement un passage en classe D, des subventions pourront certainement être accordées.
- . Concernant le local du Comité des Fêtes : un projet d'isolation est en cours de réflexion.
- . Concernant le problème d'écoulement d'eau rue Du Four : il devrait être résolu par les travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le compte rendu de la réunion du 20 janvier 2022.

#### 3/Devis Tedinfo

Le serveur de l'école doit être changé, il date de 2007 et ne peut plus être mis à jour. Il est principalement utilisé pour contrôler les accès à internet.

Il est possible de remplacer ce serveur par un matériel spécialisé, qui fonctionne avec un logiciel fourni et entretenu par l'Education Nationale. L'appareil coute 550 euros HT, somme à laquelle il faut ajouter

333 euros pour un abonnement de 3 ans pour le logiciel, et des frais divers (déplacement, main d'œuvre, ...). La somme totale du devis est de 1575 euros TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE le devis et AUTORISE le Maire à le signer.

# 4/ Entretien de l'horloge de la mairie

L'horloge de la mairie dysfonctionne et ne se remonte plus correctement. Un devis pour une remise en état et remise en route a été établi pour un montant de 4032 euros TTC. A noter que les travaux nécessiteraient la fermeture de la salle du conseil pour 3 jours.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE le devis et AUTORISE le Maire à le signer.

### 5/ Schéma d'alimentation en eau potable

Le but du schéma est de rechercher tout le potentiel d'alimentation en eau d'un secteur donné. Sans intégration au schéma, la commune ne pourrait plus bénéficier de subvention pour les différentes études ou l'alimentation en eau potable. La question se pose de savoir pourquoi rallier le schéma d'alimentation en eau potable de Champagne Crayeuse Nord (Arcis-sur-Aube). D'autres renseignements devront être pris avant de rendre une décision.

# 6/ Demande de madame Laetitia DUCORNET

Madame DUCORNET demande un dédommagement pour ses repas car elle travaille à la cantine de 11h00 à 14h00. Cette demande a déjà été refusée par le conseil municipal de MESGRIGNY.

Après délibérations avec 11 voix contre et 3 abstentions, le conseil municipal REJETTE la demande de madame DUCORNET.

### 7/ Mise en ligne du Plan Local d'Urbanisme sur Géoportail

Cette mise en ligne est obligatoire, mais payante. Un devis pour un montant de 1755 euros a été établi par le CDHU, seul organisme ayant répondu.

Après délibérations avec 12 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal ACCEPTE le devis et AUTORISE le Maire à le signer.

### 8/ Achat du local technique et demande de subventions

Le local technique peut être acheté pour un montant de 280 000 € et 5000 € de frais de notaire.

Il est possible d'obtenir 50 % de subvention de la part du Conseil Départemental au titre d'achat foncier

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE l'achat de ce bâtiment

DEMANDE une subvention à hauteur de 50 % au Conseil départemental de l'aube sur montant total de 285 000 €

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant ce dossier

# 9/ Travaux de rénovation de l'école : choix des entreprises

Une seule entreprise a répondu à la demande de mise à jour des devis réalisés pour le remplacement des fenêtres et la réfection des plafonds de l'école. La société LEGRAND a ainsi augmenté le tarif proposé pour le changement des fenêtres (de 27534 à 28602 euros TTC), mais son tarif pour les plafonds reste le même (19453.20 euros TTC).

Concernant les travaux d'électricité, seule l'entreprise EGBI CHRETIEN a répondu avec un devis d'un montant de 8681.21 euros TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE le devis de l'entreprise LEGRAND concernant le remplacement des fenêtres, ACCEPTE le devis de l'entreprise LEGRAND concernant la rénovation des plafonds, ACCEPTE le devis de l'entreprise EGBI Chrétien concernant les travaux d'électricité, et AUTORISE le Maire à les signer.

### 10/ Convention avec ENEDIS pour des travaux de raccordement

La commune est propriétaire d'un transformateur situé au Gai Logis. Une enclave d'un mètre doit être réalisée pour raccordement d'un producteur photovoltaïque pour l'entreprise en construction à proximité. La commune percevra une indemnité unique et forfaitaire de 20 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE la convention et

AUTORISE le Maire à la signer.

### 11/ Travaux de clôture à l'école

Un mur sera monté pour renforcer la clôture et limiter la gêne due à la présence de canards à proximité directe de l'école. Il sera réalisé sur le terrain de l'école, contre la haie existante.

3 entreprises ont été consultées et ont rédigé des devis pour la réalisation d'un mur de 50 mètres linéaires et 2 mètres de hauteur :

. PREVOT (Châtres): 10242,49 euros TTC

. ARNOUD (Clesles): 9030 euros TTC

. ROZE (Romilly s/Seine): 7200 euros TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE le devis de l'entreprise ROZE et AUTORISE le Maire à le signer.

#### 12/ Illuminations

Aucun achat n'a été réalisé depuis 2 ans pour les illuminations de la commune. Beaucoup ne fonctionnent plus et doivent être changées.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DONNE son accord de principe au Maire pour demander des devis pour les prochaines fêtes

## 13/ Tours de gardes pour les élections

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril. Les tours de permanences sont établis comme suit pour les deux dates :

. 08h00 – 10h30 : Hervé FOURNIER, Pierre THOMAS, Stéphane MELE

. 10h30 - 13h00 : Stéphane LEMOIGNE, Thibault ROLLET, Valentin MORTAS

. 13h00 – 15h30 : Stéphane BIROST, Elisabeth FAURE, Isabelle VOELTZEL

. 15h30 - 18h00 : Dominique GIRARD, Sandra CORREIA, Christian COLSON

Au second tour, Claude LIONNET remplacera Dominique GIRARD de 15h30 à 18h00.

David GOYARD pourra effectuer un remplacement le matin en cas de besoin.

Karine MAGERAND, absente, pourra également éventuellement se positionner.

# 14/ Questions diverses

- . Stéphane BIROST souhaite connaître les règles en matière d'installation de panneaux ou pancartes publicitaires pour les activités de la ferme, notamment le marché (agencement, dimensions, situation sur voie publique, ...).
- . Elisabeth FAURE fait remarquer que plusieurs lampadaires ne fonctionnent pas ou clignotent. Pour faire remonter l'information et le besoin de réparation, il faut noter le numéro présent sur la plaque fixée sur le lampadaire défectueux.

- . Claude LIONNET interroge sur la nécessité d'allumer l'aire de jeux à partir de 07h00. S'agissant d'automatisation, les délais d'éclairage devront être revus et modifiés.
- . A propos de l'aire de jeux, Christian COLSON demande s'il est possible d'en réserver l'accès aux habitants de Châtres. Dans la mesure où la commune a bénéficié de subvention du département et de la région, il semble difficile de restreindre l'accès. En revanche, le problème du stationnement est toujours évoqué et devra être réfléchi.

La séance est levée à 22h14.